



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 122.2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 22 Pour : 22 Contre : 0

Date de la convocation : 7 décembre 2017

L'an deux mille dix sept et le quatorze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. BOISSET. DUBLIN. FERRARI. GADEN. PEGOURIE. MANERO. MONTAGNER. MUSARD. VICENS. IGOUNET. THOMAS. Mmes ALEXANDRE. ARMENGAUD. BALAGUE. DENES. FOISSAC. RICAUD. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à M. BOISSET. Mme PONS à M. ANDRE

Absents excusés : MM. POUVILLON. VALMY. Mmes DETUYAT. FABREGAS. LABORDE. OVADIA. PONS. ESTAUN. VERNIER.

Secrétaire de séance : M. BOISSET.

Objet de la délibération : AVENANT A LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE

Exposé :

La commune d'Aucamville a conclu avec le Centre de Gestion une convention d'adhésion au service prévention et conditions de travail le 31 juillet 2014.

Ce service prévoit notamment :

- le conseil juridique et technique en matière d'hygiène, de sécurité, de prévention
- le développement de la culture de la prévention
- l'expertise auprès du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- l'assistance du médecin de prévention.

Le CDG 31 a mis en place aux cotés des médecins de prévention des infirmiers, en capacité de réaliser des entretiens médico-professionnels dans le cadre de la médecine préventive.

Monsieur le Maire propose donc de signer l'avenant actant de cette mise en place.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention d'adhésion au service prévention et conditions de travail du CDG 31 signée le 31 juillet 2014,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion au service prévention et conditions de travail du CDG31 et autoriser le Maire à le signer.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20171214-14122017_122C-DE
Reçu le 04/01/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
21/12/2017

